

### 1. Organisation

L'association Saillon Cité d'images organise un concours de photographies gratuit dans le cadre de sa deuxième exposition hivernale agencée du 12 novembre 2021 au 28 février 2022 à Saillon, Canton du Valais, Suisse.

Thème du concours photographique : PLANETE + HOMMES ?

### 2. Conditions générales de participation

#### 2-1 Participants

Ce concours est ouvert à tout photographe individuel à l'exclusion des membres du jury et du comité de l'association organisatrice de l'exposition.

#### 2-2 Buts du concours, authentification

Ce concours a pour but de montrer des photographies qui documentent le rapport de l'homme, de la femme et des enfants à leur planète.

En présentant une photographie au concours, le photographe s'engage :

- à en être l'auteur et détenir les droits et les autorisations de diffusion sur son contenu
- à respecter toutes les réglementations en vigueur dans le pays de prise de vue

### 3. Catégorie

Une seule catégorie : PLANETE + HOMMES ?

Les cinq photos primées seront exposées en grand format dans le cadre de la manifestation.

### 4. Modalités de participation, délai

#### 4.1 Envoi des images

Maximum 3 images par participant, au format TIFF grande résolution – au moins 12 millions de pixels à l'adresse : [concours@sailloncitedimages.ch](mailto:concours@sailloncitedimages.ch) - envoi par WeTransfer

Le prénom et le nom du photographe seront utilisés pour nommer le fichier de chaque image.

Exemple : Antoine Dupont – 1.tiff

Le dernier délai pour l'envoi des photographies est fixé au 31 juillet 2021.

#### 4-2 Tirage en grand format 150 x 100 cm ou 300 x 200 cm

Les images primées seront imprimées par les organisateurs en 150 x 100 cm ou 300 x 200 cm.

## 5. Jury

Un jury composé de personnalités du monde de la photo, de la culture, de la nature et de la biodiversité se réunira afin de réaliser la sélection des images en vue de l'exposition. Il attribuera les prix en vérifiant la pertinence de l'image présentée. Le jury se réserve le droit de déclasser une œuvre en cas de la non fourniture des éléments demandés, de tromperie manifeste ou du non-respect de l'éthique du concours et de l'article 2 avérés, y compris après la publication des résultats et durant l'exposition. Dans ce cas, les organisateurs se réservent le droit de rendre cette information publique.

## 6. Liste des prix

1 <sup>er</sup> prix	un week-end oenotouristique en Valais pour 2 pers. par l'IVV valeur CHF 800.-
2 <sup>ème</sup> prix	un week-end aux Bains de Saillon pour 2 pers. - valeur CHF 500.-
3 <sup>ème</sup> prix	un coffret Etoiles du Valais offert par l'IVV - valeur CHF 240.-
4 <sup>ème</sup> prix	un coffret Etoiles du Valais offert par l'IVV - valeur CHF 240.-
5 <sup>ème</sup> au 10 <sup>ème</sup> prix	6 bouteilles de Vins Valaisans offert par un encaveur – valeur CHF 140.-

## 7. Remise des prix

Les lauréats seront invités à retirer leurs prix lors du vernissage de l'exposition.

## 8. Propriété intellectuelle et utilisation des photographies

**8-1** Droit de propriété intellectuelle de l'auteur de la photographie.

L'auteur d'une photographie sélectionnée autorise l'Association Saillon Cité d'images à reproduire et à diffuser l'œuvre dans le seul cadre de la promotion du concours et de l'exposition qui en découlera. Ceci inclut :

1. le diaporama des photographies sélectionnées
2. la publication d'un portfolio et d'un catalogue des expositions du festival.
3. la promotion du concours sur Internet et les réseaux sociaux, dans la presse nationale, régionale et internationale
4. l'impression en vue de l'exposition

Aucune autre utilisation ne sera faite sans l'accord préalable et écrit du photographe. Aucune cession ne sera réalisée au profit de tiers quelconque.

**8-2** La participation à ce concours ne peut donner lieu à aucune indemnisation, remboursement ou contrepartie financière.

## **9. Divers**

Les organisateurs ne sauraient être tenus responsables en cas de perte partielle ou totale des données numériques ou de l'annulation de ce concours si les circonstances l'imposaient. En participant à ce concours, l'auteur déclare accepter et respecter sans réserve le présent règlement par signature numérique lors de l'inscription en ligne.